

Étude internationale
sur l'efficacité
de l'évaluation
environnementale



International Study
of the Effectiveness
of Environmental
Assessment

**ATELIER SUR LA PRÉPARATION D'UN PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE
DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU
CANADA**

Mardi le 20 février 1996

-- RAPPORT --

présenté à

**l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
Gouvernement du Canada**

par

Marbek Resource Consultants

mars 1996

Ottawa, Canada K1A 0H3 • Téléphone/telephone: (819) 997-1000 • Télécopieur/facsimile: (819) 953-2891

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
1.1 OBJECTIFS DE L'ATELIER	1
1.2 PARTICIPANTS.....	1
1.3 EXPOSÉS INTRODUCTIFS.....	2
2. DÉFIS RELATIFS A L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU CANADA.....	3
2.1 APERÇU	3
2.2 PRATIQUES COURANTES	3
2.3 AUGMENTATION DES RESPONSABILITÉS	5
2.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ	7
3. PRÉPARATION D'UN PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT.....	8
3.1 APERÇU	8
3.2 PRIORITÉS	8
3.3 MISE EN OEUVRE.....	10
4. ÉTAPES SUIVANTES.....	11
ANNEXES	
Annexe A : Ordre du jour.....	12
Annexe B : Liste des participants à l'atelier	14

1. INTRODUCTION

En 1993, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a lancé, en collaboration avec l'International Association of Impact Assessment (IAIA), l'*Étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale* (l'*Étude*). Les pays y ont contribué sous la forme d'études de cas, de rapports de recherche, de rapports sur l'état de l'évaluation environnementale à l'échelle nationale ou par leurs sociétés, et d'ateliers. Le Canada a, quant à lui, procédé à des études de cas, rendu compte de ses régimes d'évaluation environnementale (fédéraux et provinciaux ou territoriaux) et organisé le présent atelier.

1.1 OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'atelier avait pour objectifs :

- D'étudier les tendances et les défis actuels de l'évaluation environnementale au Canada
- De préparer un programme national de recherche et de développement en matière d'évaluation environnementale.

L'atelier a été organisé de manière à mettre à profit l'expérience des experts qui représentent collectivement toute une gamme d'intérêts et de responsables dans le domaine de l'évaluation environnementale au Canada. Il a permis :

- De fournir aux participants des données de base sur les questions relatives à un programme de recherche et de développement en matière d'évaluation environnementale
- D'organiser entre les participants une longue séance de «remue-méninges» en vue de déterminer quels pourraient être les éléments à inscrire à un programme de recherche et de développement
- De définir les priorités pour orienter les futurs travaux de mise au point d'un programme national de recherche et de développement

(On trouvera l'ordre du jour de l'atelier à l'annexe A.)

1.2 PARTICIPANTS

L'atelier a réuni des représentants du ministère de l'Environnement, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, du ministère des Pêches, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence), des gouvernements provinciaux, des universités, des experts-conseils, de l'industrie ainsi que des organisations professionnelles spécialisées en évaluation environnementale (on trouvera à l'annexe B la liste des noms et adresses des

participants). L'animation de cet atelier a été confiée à Stephen Hazell (Marbek Resource Consultants).

1.3 EXPOSÉS INTRODUCTIFS

Michel Dorais, président de l'Agence, a souhaité la bienvenue aux participants et formulé quelques remarques préliminaires sur l'avenir de l'évaluation environnementale au Canada. Il a fait observer que plusieurs initiatives et processus d'évaluation environnementale établis par les provinces dans le cadre de négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales des Autochtones auront d'importantes conséquences pour les pratiques, politiques et procédures canadiennes d'évaluation environnementale.

M. Dorais a rappelé également les défis imposés par les nouvelles politiques et dispositions du gouvernement fédéral en matière de recouvrement des coûts. Il a souligné notamment combien est importante la recherche de moyens permettant d'accroître l'efficacité des activités d'évaluation environnementale, de donner à l'industrie le système efficace qu'elle réclame et d'élargir la gamme des instruments d'évaluation environnementale conformément à la demande. En même temps, il a incité vivement les participants à voir comment l'on pourrait intégrer les critères de «durabilité» dans l'évaluation environnementale et mieux les faire connaître aux décideurs.

M. Dorais a fait remarquer, en conclusion, que pour améliorer et réformer les pratiques d'évaluation environnementale canadiennes, on devrait mettre sur pied un nouveau programme national de recherche et de développement. Il a signalé que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* devait faire l'objet d'un examen en 1998 et que le moment serait alors venu de redéfinir l'évaluation environnementale au niveau fédéral en tenant compte des progrès réalisés dans la recherche et le développement en la matière.

Au nom de Sylvie Dupuis, Stephen Hazell a présenté un résumé du document de travail : *Looking Ahead - Toward an R & D Agenda for EA in Canada*, remis aux participants avant le tenue de l'atelier. Il a souligné les points clés du document, à savoir :

- L'importance de « nouveaux » concepts, tels que la « durabilité » par rapport à l'évaluation environnementale
- La nécessité de processus de base pour l'évaluation environnementale
- Le rôle de l'évaluation environnementale stratégique
- L'apparition de défis sur le plan des compétences (à savoir l'harmonisation internationale, l'évaluation environnementale transfrontière, les questions d'ordre mondial)
- La nécessité de renforcer les capacités et d'améliorer les ressources documentaires.

Peter Morrison et Bob Milko, les participants qui, avant le début de l'atelier, avaient remis des commentaires écrits sur le document de travail, ont passé ensuite en revue chacun de ceux-ci verbalement.

2. DÉFIS RELATIFS À L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU CANADA

2.1 APERÇU

M. Hazell a ouvert cette partie des délibérations en proposant aux participants une séance de « remue-méninges » pour décrire les défis relatifs à l'évaluation environnementale reliés à un programme canadien de recherche et de développement. En puisant dans leur expérience et leurs connaissances, les participants ont souligné des défis en ce qui concerne :

- La manière dont sont effectuées les évaluations environnementales
- Les nouvelles dispositions institutionnelles et méthodes qui ont modifié les pratiques, procédures et politiques
- La disponibilité des ressources professionnelles et des outils qui apporteraient une solution.

Dans la présente section, on trouvera un résumé des défis examinés, en fonction des trois catégories suivantes :

- Pratiques courantes
- Augmentation des responsabilités
- Assurance de la qualité.

2.2 PRATIQUES COURANTES

Les participants ont souligné les défis relatifs au programme de recherche et de développement concernant les pratiques courantes d'évaluation environnementale :

Les « nouveaux » concepts et les dispositions législatives

Les participants ont signalé plusieurs concepts que les praticiens de l'évaluation environnementale trouvent difficiles à appliquer. Certains de ces concepts ont été adoptés assez récemment, d'autres sont imposés par une loi (par exemple, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*). On cite, entre autres :

- La portée du projet (par exemple, qu'est-ce qui entre ou n'entre pas dans « le projet »? La portée, ce n'est pas simplement l'étendue géographique du projet ou bien ses effets. La portée du projet a une incidence sur le choix fait par le gouvernement de l'instrument convenant à l'évaluation environnementale, par exemple, la négociation, la médiation, l'étude approfondie, choix qui dépend à son tour de facteurs tels que le coût, les délais et la documentation nécessaire);

- Les effets cumulatifs (par exemple, quelles sont les méthodes crédibles pour déterminer l'évaluation des effets cumulatifs?);
- La durabilité (par exemple, quels sont les critères? Comment doit-on les incorporer dans les évaluations environnementales et les processus décisionnels auxquels celles-ci donnent lieu?);
- L'absence de pertes nettes d'habitats (par exemple, les solutions préconisées dans cette méthode sont-elles écologiquement acceptables? En raison des contraintes économiques et de la brièveté des délais, on risque de recourir à des compensations financières au détriment de saines mesures d'atténuation et de principes de durabilité);
- Stratégies de gestion adaptatives (par exemple, les stratégies affaiblissent-elles en réalité les jugements en matière d'évaluation environnementale? Effectuera-t-on, grâce à elles, les travaux d'évaluation environnementale jusqu'au niveau adéquat?);
- Les connaissances traditionnelles des Autochtones (par exemple, comment tenir compte au mieux de ces connaissances dans les évaluations? En raison de la brièveté des délais, il peut être difficile de les intégrer).

Suivi et surveillance

Beaucoup de participants ont exprimé des inquiétudes concernant l'efficacité des programmes de suivi et de surveillance, étant donné que les résultats n'en sont habituellement pas évalués. L'un d'eux a fait observer qu'en les évaluant, on recueillerait de précieux renseignements sur l'efficacité des mesures d'atténuation et on rendrait les évaluations environnementales plus crédibles de manière générale.

Efficacité

Les participants ont débattu de l'importance qu'il y avait à examiner la question de l'« efficacité » des évaluations environnementales. Ils ont envisagé l'« efficacité » par rapport à :

- La mesure dans laquelle les processus d'évaluation environnementale et les recommandations contribuent à atteindre les objectifs environnementaux
- L'usage que les décideurs font des renseignements fournis par les évaluations environnementales
- La question de savoir si les processus de consultation utilisés permettent correctement de servir le public et de le faire participer.

2.3 AUGMENTATION DES RESPONSABILITÉS

Les participants ont considéré que les responsabilités des institutions et des professionnels de l'évaluation environnementale vont aller en augmentant avec l'importance croissante accordée aux facteurs ci-dessous :

□ **Évaluation environnementale stratégique**

Les participants ont examiné le rôle important que l'évaluation environnementale stratégique (c'est-à-dire, l'évaluation environnementale des politiques et programmes) pourrait jouer au sein de gouvernements qui cessent d'intervenir au niveau de la mise au point des projets et de la gestion foncière pour s'orienter vers les politiques et les programmes. Ils ont considéré notamment que l'évaluation environnementale stratégique devrait se faire en liaison avec :

- D'autres méthodologies, telles que l'évaluation du cycle de vie, l'évaluation de la conjoncture économique et l'évaluation des risques
- Des travaux scientifiques sur les questions environnementales, telles que les changements climatiques et la biodiversité, et leurs liens avec les évaluations environnementales
- Les divers processus d'aménagement des terres et des ressources appliqués au sein des instances et secteurs et entre eux (par exemple, au sein du gouvernement fédéral, entre les autorités et industries du niveau fédéral, provincial, municipal et autochtone)
- L'évaluation environnementale des politiques et des programmes
- Les effets environnementaux « sur le terrain » des politiques et des programmes.

Comme l'évaluation environnementale stratégique est très mal connue, les participants ont suggéré de :

- Mettre au point des cadres analytiques ou des méthodes faciles à comprendre, à l'intention des profanes
- Procéder à des études de cas donnant des exemples de coûts et d'avantages
- Renforcer les capacités en matière de planification de scénarios
- Analyser les modèles d'autres instances, gouvernements provinciaux et services publics (par exemple, le Danemark).

□ **Effkience et recouvrement des coûts**

Les participants ont jugé nécessaire de parler du fait que les gouvernements étaient de plus en plus tenus de recouvrer les coûts dans la mesure du possible et d'accroître l'efficacité. Cela rejallit sur tous les aspects de l'évaluation environnementale, sur les services que les gouvernements et municipalités seront capables de fournir et sur les responsabilités que les promoteurs, le secteur public et les bénévoles seront amenés à assumer.

Les participants ont fait observer que l'on devrait adopter de nouvelles méthodes innovatrices pour accroître l'effkacité tout en sauvegardant les bonnes pratiques d'évaluation environnementale et les consultations du public, et faire contribuer l'industrie, les associations industrielles, les universités et les praticiens à la mise au point de processus et de programmes plus efficaces.

□ **Nouvelles dispositions institutionnelles pour la gestion des responsabilités en matière d'évaluation environnementale**

Les participants ont fait observer qu'à mesure que les gouvernements réduisent les effectifs et multiplient les privatisations de leurs programmes et services, les ressources exigées pour mener des évaluations environnementales (et les résultats que l'on peut espérer en tirer) seront remises en question. De plus, ils ont constaté que l'industrie aussi effectuait des mises à pied de personnel, réduisait ses engagements et ses intérêts dans de nombreux domaines et accroissait son efficacité. Ils se sont inquiétés de l'effet que ces changements institutionnels pourraient avoir sur les ressources disponibles pour mener des évaluations environnementales.

□ **Nouveaux régimes d'évaluation environnementale**

Les participants ont débattu de la nécessité d'orienter la recherche et le développement vers les défis imposés par les nouveaux régimes d'évaluation environnementale. Ils ont fait observer que :

- Le règlement des revendications territoriales aboutissait à la création d'un nouveau palier de régimes de gestion et d'évaluations environnementales, ce qui exposait les populations touchées et les promoteurs à une complexité institutionnelle croissante et à de nouvelles incertitudes
- Certaines provinces cherchaient activement à harmoniser les procédures existantes, afin d'en réduire la **difficulté** et l'inefficacité
- Les ententes internationales nouvellement conclues ou proposées (par exemple, la Convention d'Espoo) soulevaient d'autres questions transfrontières (par exemple, les notifications à faire, les critères de détermination de l'« importance »).

2.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

L'une des préoccupations primordiales est d'assurer (ou d'accroître) la qualité des travaux d'évaluation environnementale effectués au Canada et à l'étranger. À cette fin, les participants ont reconnu qu'une recherche et un développement s'avéraient nécessaires dans les domaines suivants.

Normes

Les participants ont considéré que les normes étaient un moyen d'assurer la qualité des travaux. (Les examens par une commission permettent habituellement d'obtenir des renseignements de très bonne qualité, mais ils représentent un très faible pourcentage de toutes les évaluations environnementales.) Le débat a porté sur le rôle des normes en ce qui concerne : les professionnels de l'évaluation environnementale (par exemple, l'accréditation) la collecte de données (par exemple, la quantité, la qualité), la qualité de l'environnement (par exemple, les normes relatives à l'eau, à l'air) et les processus et prestations de services (par exemple, les normes ISO ou CSA). La définition des termes employés dans les évaluations environnementales et l'obtention d'un consensus au sujet de ces définitions continuent d'être un défi.

Ressources documentaires adéquates

Les participants ont fait observer qu'avec certaines ressources documentaires, l'on pourrait améliorer les services et produits d'évaluation environnementale mis au point par les gouvernements, les experts-conseils, l'industrie et les universités. Ils ont suggéré, entre autres, de créer :

- Des bureaux de services unifiés pour fournir de la documentation en matière d'évaluation environnementale de source fédérale et provinciale
- Un répertoire des banques de données socio-économiques et biophysiques à l'intention des praticiens
- Une base nationale d'études de cas et de programmes de suivi
- Des aides à la décision supplémentaires
- Des systèmes d'information géographique (SIG).

Formation et renforcement des capacités

Les participants ont débattu de l'importance que présentait le renforcement des capacités pour la crédibilité des évaluations environnementales dans le pays et à l'étranger. Plusieurs d'entre eux ont fait observer que la réputation du Canada comme chef de file de l'évaluation environnementale était en train de faiblir et que les experts-conseils canadiens auraient bien besoin d'une formation pour fournir des services convenant aux pays en développement. L'un des participants a recommandé également vivement de ne pas procéder au renforcement des capacités

de manière isolée -- mais de faire ressortir clairement les liens entre le renforcement des capacités et les bienfaits qui en découlaient pour l'environnement.

Les idées avancées pour renforcer les capacités ont été les suivantes :

- Augmenter les possibilités et les outils de formation en cours d'emploi à l'intention des praticiens et experts-conseils de l'évaluation environnementale
- Donner de meilleures orientations aux décideurs (par exemple, aux fonctionnaires, ministres, membres des commissions)
- Concevoir des programmes pour enseigner à des spécialistes autres que des écologistes (par exemple, des ingénieurs, des économistes) les rudiments de l'évaluation environnementale.

□ **Solutions de rechange**

Les participants ont jugé nécessaire d'envisager d'autres méthodes d'évaluation environnementale pour être sûrs de conserver le niveau de qualité et de pertinence requis dans un monde en pleine mutation. Tout au long de la réunion, certains participants ont suggéré de voir quelles étaient les innovations dans d'autres instances, telles que celles instaurées en Belgique, au Danemark, au coeur de l'Union européenne et en Australie.

3. PRÉPARATION D'UN PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

3.1 APERÇU

Pour clore l'atelier, les participants ont été invités par M. Hazell à élaborer un programme national de recherche et de développement. Ils n'ont pas eu assez de temps pour se livrer à de longs débats, mais ils ont commencé à dégager les questions en jeu et à fixer des priorités, Ils ont incorporé dans leurs recommandations (voir ci-dessous) toutes les questions soulevées au cours de la séance de remue-méninges, mais ils sont arrivés à un certain consensus en ce qui concerne les priorités.

3.2 PRIORITÉS

D'un commun accord, les participants ont jugé nécessaire de faire une distinction entre :

- Les programmes de recherche et de développement à court et à long terme
- Les priorités en ce qui concerne certaines questions de recherche et de développement.

□ **Les délais à appliquer pour les priorités**

Les participants ont convenu qu'avec le programme à court terme, il faudrait chercher à répondre aux besoins législatifs et administratifs afin d'arriver à accomplir un meilleur travail dès à présent.

Dans le programme à court terme, on élaborerait :

- Des normes pour les pratiques d'évaluation environnementale
- Des critères de pertinence, d'efficacité et d'efficience
- Des méthodes plus **efficaces** et efficaces pour la prestation des services d'évaluation environnementale.

En revanche, les participants ont considéré que le programme à long terme conviendrait plutôt pour parer à des «changements de grande envergure», dont les suivants :

- L'effet de la réduction des effectifs pratiquée par les gouvernements, les universités et les industries
- Le transfert des responsabilités du niveau fédéral à celui des provinces et des institutions autochtones des revendications territoriales
- La privatisation des programmes, institutions et services gouvernementaux.

Les participants ont jugé également indispensable d'avoir un programme à long terme pour traiter de questions de recherche et de développement plus complexes, entre autres :

- La mise en application (et les conséquences) des « nouveaux » concepts (par exemple, la biodiversité, la durabilité, le principe de sécurité, les normes minimales de sécurité)
- Les normes internationales ou mondiales
- La mise en application et l'impact des nouvelles méthodes de la planification et de la gestion de l'environnement (par exemple les stratégies de gestion adaptatives, l'élaboration de scénarios ou la planification).

□ **Questions prioritaires**

Les participants ont convenu de fixer des priorités au sein de chaque série de questions (tel qu'il est indiqué ci-dessous).

Les deux premières séries de questions portent sur l'évaluation environnementale des projets. Pour la première d'entre elles (décrite par l'un des participants comme étant celle des problèmes non résolus des années 1970), les priorités étaient les suivantes :

- Déterminer la portée ainsi que la discipline scientifique ou autre reliées aux projets
- Évaluer les pratiques de suivi et les résultats (par exemple, tirer des enseignements de ce qui a été fait)
- Évaluer l'« importance » (c'est-à-dire, ce qui est ou n'est pas « acceptable »)
- Élaborer des indicateurs de rendement pour déterminer à quel point les résultats des évaluations environnementales sont utiles aux décideurs.

Pour la deuxième série de questions (les problèmes des années 1990), les priorités étaient les suivantes :

- Fournir des indications utiles sur ce que l'on veut dire en parlant de nouveaux concepts tels que les « effets cumulatifs » (y compris la relation avec la portée des projets)
- Examiner la relation avec la « durabilité » et mettre au point une approche rigoureuse (par exemple, comment allons-nous juger des ressources disponibles?)
- Voir quels sont les « autres facteurs » à considérer comme pertinents (par exemple les questions socio-économiques, celles touchant au patrimoine)
- Chercher d'autres moyens de faire participer le public.

La troisième série de questions concerne l'évaluation environnementale stratégique, c'est-à-dire l'évaluation environnementale des politiques et programmes. Celle-ci fait l'objet d'une priorité distincte parce qu'elle représente un moyen d'appuyer les objectifs environnementaux dans les gouvernements qui se consacrent davantage aux politiques et à la réglementation qu'à la mise au point de projets. L'autre raison, c'est que l'on ne se rend pas bien compte de l'aide que les évaluations environnementales peuvent apporter au gouvernement responsable.

3.3 MISE EN OEUVRE

Pour franchir un pas de plus vers cet éventuel programme de recherche et de développement, les participants ont recommandé de :

- Mener à bien une évaluation des besoins, soit au moyen d'une brève enquête auprès des praticiens, soit en constituant un comité d'« orientation » composé de plusieurs intervenants
- Faire diffuser largement le rapport de l'atelier

- Définir avec plus de précision les éléments d'un programme de recherche et de développement, afin de s'assurer qu'il est sérieux, abordable et qu'il ne présente pas de problèmes insolubles.

Dans le but de réduire (ou de partager) les coûts, les participants ont trouvé plusieurs tribunes qui, avec la participation de quelques autres intervenants, pourraient effectuer cette évaluation des besoins, entre autres : la réunion annuelle des directeurs de l'évaluation environnementale, les réunions ordinaires du Comité consultatif de la réglementation de l'Agence et l'EMAN.

Quant à la question de savoir comment gérer à titre permanent un programme de recherche et de développement, les participants ont réfléchi aux avantages qu'offrait l'ancien Conseil canadien de la recherche sur les évaluations environnementales. Ils ont fait notamment observer que la continuité et la cohérence assurées par un organisme de contrôle national unique comptaient pour beaucoup dans la mise en oeuvre d'un programme de recherche et de développement. Ils ont reconnu, toutefois, le danger qu'il y avait à confier à une seule institution le soin de gérer un programme national de recherche et de développement (c'est-à-dire, que « l'on met tous ses oeufs dans le même panier »).

Comme les instituts de recherche sont devenus une espèce en voie de disparition, les participants se sont dit intéressés par des modèles fondés sur le partage des coûts et par d'autres méthodes permettant de répondre aux besoins en recherches, notamment :

- La création d'un groupe consultatif national comprenant des représentants des gouvernements, de l'industrie, des organisations non gouvernementales et des universités
- Le financement de chaires d'évaluation environnementale dans les universités
- Le financement de recherches là où l'on a le plus besoin de résultats (p. ex. dans les universités, en particulier les facultés de génie, et dans les associations et gouvernements provinciaux)
- Le parrainage d'une série de conférences et d'ateliers.

4. ÉTAPES SUIVANTES

L'Agence approfondira encore les questions soulevées dans le présent rapport avec des intervenants internes et externes. On prendra également en considération les débats de cet atelier pour établir le rapport sur l'état de l'évaluation environnementale que le Canada présentera en juin à la réunion de l'International Association of Impact Assessment à Lisbonne.

ANNEXE A

Ordre du jour

AGENDA FOR WORKSHOP
“FUTURE DIRECTIONS FOR EA IN CANADA”
Hosted by the Canadian Environmental Assessment Agency

Chaudiere Room, Citadel Inn and Convention Centre
101 Lyon Street, Ottawa (Lyon and Queen)
February 20, 1996, 8:30 a.m. to 4:30 p.m.

Workshop Facilitator.

Stephen Hazell
General Counsel and Director of Environmental Assessment
Marbek Resource Consultants Ltd.
Ottawa, Ontario

- | | | |
|----|---|-----------------------------|
| 1. | Welcome and Introduction | President, Michel Dorais |
| 2. | Overview of the Discussion Paper* | Sylvie Dupuis |
| 3. | Brainstorming Session - Identify Issues | Stephen Hazell/Participants |

L U N C H
(cold buffet will be served)

- | | | |
|----|-------------------------|-----------------------------|
| 4. | Identify Priorities | Participants |
| 5. | Focussed Discussion | Stephen Hazell/Participants |
| 6. | Summary of the Workshop | Stephen Hazell |
| 7. | Closure of Workshop | Robert Connelly |

** Discussion Paper: “Looking Ahead - Toward an R&D Agenda for EA in Canada”,
January 1996.*

ANNEXE B

Liste des participants à l'atelier

WORKSHOP PARTICIPANTS
"FUTURE DIRECTIONS FOR EA IN CANADA"

February 20, 1996

Mr. Bill Andrews
Executive Director
West Coast Environmental Law
Association
1001-207 West Hastings Street
Vancouver, B.C.
V6B 1H7

Mr. Bob Milko
Environment & Renewable Resources
Northern Affairs Program
Indian and Northern Affairs Canada
L.T.C. - 10 Wellington Street
Room 615, North Tower
Hull, Quebec
K1A 0H4
Tel: (819)
Fax: (819) 953-2590

Dr. William Ross, Professor
Faculty of Environmental Design
University of Calgary
10th Floor
2500 University Drive N.W.
Calgary, Alberta
T2N 1N4
Tel: (403) 220-6961
Fax: (403)

Mr. Doug Dryden
Director, EA Branch
Ministry of Environment
Lands and Parks
1312 Blanshard Street, 5th Floor
Victoria, B.C.
V8V 1X4
Tel: (604) 387-9678
Fax: (604) 356-7183

Mr. Kirk Gordon
a\s Gay Drescher
Environment Impact Assessment
Department of the Environment
364 Argyle Street
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Tel: (506) 457-4844
Fax: (506) 453-2390

Dr. M. Husain Sadar
Professor and Executive Director
Impact Assessment Centre
Carleton University
B443A Loeb Building
1125 Colonel By Drive
Ottawa, Ontario
K1S 5B6

Dr. Gordon E. Beanlands
Associate Professor
School of Resources & Environmental
Studies
Dalhousie University, SRES
1312 Robie Street
Halifax, Nova Scotia
B3H 3E2

Mr. Kathy Gee
Fisheries and Oceans
200 Kent Street
11th Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0E6
Tel: (613) 991-1279
Fax: (613) 993-7493

Mr. Arthur J. Hanson
President & CEO
International Institute for
Sustainable Development (IISD)
161 Portage Avenue East
6th Floor
Winnipeg, Manitoba
R3B 0Y4
Tel: (204) 958-7707
Fax: (204) 958-7710

Ms. Joanne McKenna
Environmental Assessment Branch
Ontario Ministry of Environment
& Energy
250 Davisville Ave., 5th Floor
Toronto, Ontario
M4S 1H2

Robert S. Boulden
Director, Environmental Assessment
Branch
Environment Canada
351 St-Joseph Blvd. 9th Floor, PVM
Hull, Quebec
K1A 0H3
Tel: (819) 997-1731
Fax: (819) 953-4093

Mr. Barry Sadler
Director
EA Effectiveness Study
1631 Barksdale Drive
Victoria, British Columbia
V8N 5A8
Tel: (604) 477-8752
Fax: (604) 477-8752

Mr. Pierre Sénécal
Environment Directorate
Hydro-Québec
75 René Lévesque Blvd. West
16th Floor
Montréal, Québec
H2Z 1A4
Tel: (514) 289-5215
Fax: (514) 289-4931

M. André Delisle
Transfert Environnement
965, Newton, Bureau 265
Québec (Québec)
G1P 4M4
Tel: (418) 872-8110
Fax: (418) 872-6912

Prof. Munn
University of Toronto
Institute of Environmental Studies
2 Sussex Avenue
Toronto, Ontario
N5S 1A1
Tel: (416) 978-820-2
Fax: (416) 978-3884

Mr. Peter Morrison, Ph. D.
Resource Futures International
Environmental Science and Economics
1 Nicholas Street
Suite 406
Ottawa, Ontario
K1N 7B7
Tel: (613) 241-1001
Fax: (613) 241-4758

Mr. Derek Doyle
Vice-President
UMA Engineering
5080 Commerce Blvd.
Mississauga, Ontario
L4W 4P2

Monsieur Gilles Rhéaume
Vice-président
Politiques publiques, entreprises
et société
La Conference Board du Canada
244, chemin Smyth
Ottawa (Ontario)
K1H 8M7
Tel: (613) 526-3280
Fax: (613) 526-4857

Mr. Bob Connelly, Vice-President
CEAA
Fontaine Building, 14th Floor
200 Sacré-Coeur Blvd.
Hull, Quebec
K1A OH3
Tel: (819) 997-2711
Fax: (819) 994-1469

Mr. Stephen Hazell
Marbek Resource Consultants Ltd.
General Counsel and Director of
Environmental Assessment
Suite 500, 1355 Bank Street
Ottawa, Ontario
K1H 8K7
Tel: (613) 523-0784
Fax: (613) 523-0157

Mr. Michel Dorais, President
CEAA
Fontaine Building, 14th Floor
200 Sacré-Coeur Blvd.
Hull, Quebec
K1A OH3
Tel: (819) 953-9556
Fax: (819) 994-1469

Ms. Sylvie Dupuis
EA Enhancement & International
Affairs
CEAA
Fontaine Building, 14th Floor
200 Sacré-Coeur Blvd.
Hull, Quebec
K1A OH3
Tel: (819) 953-8591
Fax: (819) 994-1469

Mr. John McEwen
Scientific Analysis
Public Review & Part. Funding
CEAA
Fontaine Building, 14th Floor
200 Sacré-Coeur Blvd.
Hull, Quebec
K1A OH3
Tel: (819) 953-8797
Fax: (819) **994-1469**

Mr. Keith Grady
Ontario Region, Client Liaison
CEAA
Fontaine Building, 13th Floor
200 Sacré-Coeur Blvd.
Hull, Quebec
K1A OH3
Tel: (819) 953-2989
Fax: (819) 994-1469